

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE LUNDI 17 OCTOBRE 2016 À 18h30

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

Le Conseil communautaire,

- *DESIGNE* à l'unanimité M. Jean-Baptiste MARTINOT, 1er Vice-Président, en qualité de secrétaire de séance.
- *APPROUVE* à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 19 septembre 2016.
- *PREND CONNAISSANCE* des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.
- *ADOpte la modification des statuts telle que présentée en annexe de la présente délibération.*
- *REPORTE* au prochain Conseil communautaire (21 novembre 2016) la délibération concernant la modification des compétences statutaires de la Communauté de communes dans l'attente de précisions de la part des services préfectoraux.
- *ACCEPTE* la délégation par la commune de Bozel de son droit de priorité sur le bien immobilier sis "Le Gros Murger" à Bozel, cadastré section O n° 909.
- *EXERCE* le droit de priorité afin de pouvoir acquérir ce bien immobilier.
- *AUTORISE* le Président à signer l'acte de vente et tout document préparatoire aux fins d'acquisition de ce bien immobilier pour y construire la Maison de Santé Pluridisciplinaire.
- *DÉCIDE DE CRÉER* une Commission Tourisme ad hoc dont la mission sera d'assurer la préfiguration du transfert de compétence au niveau intercommunal.
- *DIT* que cette Commission Tourisme sera composée des membres précités.

Prochain Conseil communautaire : [lundi 21 novembre 2016 à 18h30, Salle des Tilleuls à Bozel](#)